

Parc résidentiel de loisirs

Les parcs résidentiels de loisirs exploités sous régime hôtelier sont destinés à l'accueil d'habitations légères de loisirs, de résidences mobiles de loisirs et de caravanes. Ils sont constitués d'emplacements nus ou équipés de l'une de ces installations, destinés à la location pour une durée pouvant être supérieure au mois, ainsi que d'équipements communs. Ils accueillent une clientèle qui n'y élit pas domicile.
Les critères de classement fixent des exigences sur le niveau de confort et la qualité de service, qui sont contrôlées tous les 5 ans par un organisme de contrôle accrédité par le Cofrac. Ce contrôle est déclaré quelle que soit la catégorie de classement. Il est effectué sur la base des critères de classement en vigueur.

Les documents relatifs au classement

La réglementation en vigueur

- Les textes réglementaires

Les critères de classement

- Référentiel de critères - Camping et PRL
- Guide de contrôle - Camping et PRL
- FAQ - Camping et PRL

Les équipements et services partagés

Depuis le 1er avril 2022, le classement prend en compte les services et équipements partagées entre hébergements touristiques classés.

- Notice des équipements et services partagés
- Tableau des équipements et services partagés

La plateforme de classement

- Plateforme de classement
- Tutoriel - Parc Résidentiel de loisirs

Les panonceaux de classement

Les panonceaux de classement sont déclinés par type d'hébergement dans des coloris différents.
En 2025, en plus du panonceau classique en aluminium, une nouvelle version a été développée : les exploitants d'établissements doivent désormais choisir entre la version classique, ou la version écoresponsable en cosse de riz.

Communiquer avec son panonceau

Les établissements ayant obtenu la décision de classement par Atout France doivent afficher leur panonceau correspondant aux étoiles et à l'année d'obtention.
Les exploitants peuvent aussi communiquer avec le visuel du panonceau de classement sur tout support de communication de leur choix (brochure commerciale, cartes de visite, etc.).
L'affichage du panonceau par un hébergement est obligatoire. Il indique qu'il a été inspecté par un organisme de contrôle accrédité et qu'il est classé par Atout France. Il précise l'année d'attribution des étoiles.

Commander son panonceau

Une fois son classement attribué, l'exploitant commande son panonceau de classement auprès du fournisseur ou du réseau professionnel de son choix (pour bénéficier de tarifs préférentiels).
A votre disposition en téléchargement ci-dessous par catégorie d'étoiles :

- Le visuel de votre panonceau de classement (un fichier haute définition en PDF pour réalisation de votre panonceau) ;
- Une fiche technique récapitulant les spécificités pour votre imprimeur/prestataire.

Téléchargez le panonceau correspondant à votre classement :

Parc résidentiel de loisirs - 1 étoile

- Télécharger le document Panonceau 2026 - Parc résidentiel de loisirs - 1 étoile ZIP – 4.65 Mo

Parc résidentiel de loisirs - 2 étoiles

- Télécharger le document Panonceau 2026 - Parc résidentiel de loisirs - 2 étoiles ZIP – 4.65 Mo

Parc résidentiel de loisirs - 3 étoiles

- Télécharger le document Panonceau 2026 - Parc résidentiel de loisirs - 3 étoiles ZIP – 4.66 Mo

Parc résidentiel de loisirs - 4 étoiles

- Télécharger le document Panonceau 2026 - Parc résidentiel de loisirs - 4 étoiles ZIP – 4.67 Mo

Parc résidentiel de loisirs - 5 étoiles

- Télécharger le document Panonceau 2026 - Parc résidentiel de loisirs - 5 étoiles ZIP – 4.67 Mo